



Bourges, le 12 avril 2024

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Au regard de votre silence assourdissant, l'intersyndicale CGT-SNUTER18-FSU vous informe, suite à notre lettre ouverte du 08 avril à ce jour sans réponse, qu'elle dépose un préavis de grève courant du jeudi 18 avril 2024 00h00 au vendredi 13 septembre 2024 24h00 pour l'ensemble des agents du Conseil départemental du Cher, de la MDPH et du CDEF. Ce préavis est reconductible en fonction des négociations à venir.

Nous revendiquons :

- Des réponses immédiates de votre part à nos nombreux courriers relatifs à la qualité de vie au travail et à la qualité du service public, sans cesse mis à mal,
- Le respect des instances consultatives,
- Le rééquilibrage de toutes les filières dans le cadre de la revalorisation de l'IFSE,
- Une enveloppe dédiée pour la revalorisation des Oublié.e.s du Ségur,
- Une réelle équité de traitement entre tous les agent.e.s,
- Le versement de l'aide à la mutuelle à tou.te.s les agent.e.s qui peuvent y prétendre,
- L'arrêt immédiat du vol de congés suite à arrêt maladie, et la régularisation des compteurs des congés des agent.e.s lésé.e.s,
- La transparence de l'administration quant aux erreurs de calcul de l'indemnité compensatrice CSG, et la remise gracieuse de dette à tou.te.s les agent.e.s qui en feront la demande, quel qu'en soit le montant,
- Le paiement systématique du salaire des contractuel.le.s dès le 1^{er} jour d'embauche,

- Le versement de la prime pouvoir d'achat,
- Le versement du forfait mobilités durables,
- La monétisation du CET pour les agent.e.s qui finissent leur carrière en arrêt maladie, ou invalidité,
- La revalorisation de l'indemnité de repas pour les déplacements professionnels, à hauteur du décret,
- La revalorisation de l'indemnité d'hébergement pour les déplacements professionnels, à hauteur du décret,
- La revalorisation des indemnités kilométriques pour les déplacements professionnels, à hauteur du barème fiscal,
- La mise à disposition des véhicules de service « remisables » notamment pour les ATTEE volants,
- L'arrêt du gel de postes dans les directions après le départ des agent.e.s,
- La refonte des lignes directrices de gestion en faveur du déroulement de carrière des agent.e.s,
- Un encadrement bienveillant et respectueux des agent.e.s,
- Un vrai dialogue social, respectueux du rôle des organisations syndicales représentatives et des représentant.e.s du personnel, dans l'intérêt des agent.e.s, du public et de la collectivité.

Nous revendiquons l'arrêt immédiat du moins disant social et de la gestion uniquement financière et autoritaire du service public départemental.

Nous restons en attente d'ouverture de négociations.

Recevez, monsieur le Président du conseil département, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT


Christian Georges
Secrétaire

Pour le SNUTER18-FSU


Gaëlle Chollet
Co-secrétaire